

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 13 juillet 2012

Convocation du 06/07/2012

Ordre du jour :

Frais de déplacement des employés communaux

Devis des travaux de voirie

Questions diverses :

Régie salle des fêtes

Délégation SIVOM

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 13 juillet 2012, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe Génius, Maire.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de :

- Serge PROT, absent
- Sophie PERRIGNON, absente excusée

Nommée secrétaire de séance : Madame Sophie KARL

Le compte-rendu de la réunion de conseil précédente est approuvé et signé par les membres.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative budgétaire par rapport aux travaux de voirie. Les membres du conseil acceptent et l'ordre du jour est modifié.

Frais de déplacement des employés communaux – délibération 2012-07-10

Monsieur le Maire indique que l'adjoint administratif suit plusieurs formations depuis le mois de janvier auprès du CNFPT. L'organisme ne prend plus en charge les frais de déplacement depuis janvier 2012.

Monsieur le Maire précise s'être entretenu avec Madame Isabelle FRUTON, maire de la commune de La Belliole, pour laquelle notre adjoint administratif travaille également et que Madame Isabelle FRUTON accepte le remboursement des frais de déplacement.

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la prise en charge des frais de déplacement pour le personnel communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la prise en charge des frais de déplacement du personnel communal calculée sur le barème kilométrique des impôts en vigueur ;
- DEMANDE un effet rétroactif des prises en charge à compter de janvier 2012 ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Trésorier et Madame le Maire de La Belliole.

Devis des travaux de voirie – délibération 2012-07-11

Monsieur le Maire précise que la commission des routes s'est réunie le 10 juillet 2012 afin d'analyser les devis reçus pour les travaux prévus. Compte-tenu du détail des devis, de la prestation proposée, des conditions de garantie et du prix, Monsieur le Maire indique que la

commission des routes a retenu la société COLAS pour la réalisation des travaux de voirie qui s'entendent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Rue de l'Etourny	4 313.97 € TTC	
Le Blaisy	9 892.12 € TTC	
Chemin de la Croix Verdier	9 811.98 € TTC	5 033.96 € TTC
TOTAL TTC	24 018.07 € TTC	5 033.96 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- RETIENT les devis de l'entreprise COLAS pour l'exécution des travaux de voirie ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer les devis et faire exécuter les travaux ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour demander des subventions.

Décision modificative budgétaire – délibération 2012-07-12

Compte-tenu des travaux de voirie retenus et devant être exécutés, Monsieur le Maire rappelle que les travaux Route de Domats n'ont toujours pas été réalisés par l'entreprise DELARUE (devis signé en avril 2011) et qu'il faut donc ajouter le montant des travaux de la route de Domats (10 237 € TTC) aux travaux de voirie 2012, ce qui porte le montant total TTC en fonctionnement à 34 255.07 € TTC.

Il rappelle que l'article correspondant (61523) a été budgétisé avec 35 000 €. Il indique que sur cet article des dépenses ont déjà été créditées, ce qui fait un solde à 29 720.71 €.

Il convient donc de régulariser par décision modificative l'article 61523 afin d'ouvrir les crédits suffisants aux dépenses prévues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2012

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	61523	Entretien voies et réseaux	+ 5 000 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	2151	12V01	Réseaux de voirie	- 5 000 €

- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Trésorier.

Décision modificative – Budget principal 2012 – délibération 2012-07-13

Compte-tenu de la décision modificative n°1 objet de la délibération 2012-07-12, il convient de régulariser l'équilibre budgétaire par décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2012

COMPTES DE DEPENSES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	- 5 000 €

COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
021	021	000	Virement de la section de fonctionnement	- 5 000 €

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Trésorier.

Questions diverses

- Monsieur le Maire indique que Monsieur le Trésorier a alerté les communes du risque de « gestion de fait » par rapport aux chèques de caution, de réservation ou de paiement établis lors des locations de la salle des fêtes. Monsieur le Trésorier indique dans son courrier que les chèques doivent lui être immédiatement transmis et que, pour les chèques de caution, en fonction de l'état des lieux, il les retournera au locataire.
Madame Sophie KARL précise qu'elle prend les chèques de caution le vendredi soir en remettant les clefs et qu'elle restitue le chèque en mains-propres après l'état des lieux le dimanche soir. Il apparaît donc difficile de transmettre le chèque et de demander sa restitution en si peu de temps.
Monsieur le Maire suggère la mise en place d'une régie pour la salle des fêtes. Madame Anise DROUET propose de prendre des renseignements auprès de la commune d'Egriselles-le-Bocage qui a mis en place une régie salle des fêtes.
- Monsieur le Maire indique que les collectivités locales ont une obligation d'action sociale auprès de leurs employés, ce qui n'est pas fait à Vernoy. En effet, la loi précise l'obligation afin de faire un parallèle entre secteur public et secteur privé, lequel bénéficie de prestations d'actions sociales par le biais notamment de comité d'entreprise. Cependant, la loi ne précise pas les modalités de mise en place ni le montant devant lui être accordé. Monsieur le Maire propose la création d'un groupe de travail afin de réfléchir aux actions pouvant être proposées et bénéficiant à l'ensemble des employés. Se sont proposés pour assister Monsieur le Maire dans un groupe de travail : Alain LE GALL, Sophie KARL, Anise DROUET, Denis EVRARD. Il est décidé qu'ils se concerteront la deuxième quinzaine de septembre.
- Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal son intention de démissionner de sa délégation au SIVOM. En effet, il trouve regrettable que les décisions soient prises pour la plupart par les membres du bureau et que les titulaires et délégués de communes n'aient aucun poids et ne puissent que constater les décisions. Ainsi, Monsieur le Maire déplore le

choix fait par les membres du bureau de ne plus prendre en charge l'achat des fournitures scolaires pour les élèves du collège. Monsieur le Maire indique qu'en cas de démission, il faudra alors un nouveau délégué titulaire.

- Concernant la redevance incitative, Monsieur Denis EVRARD demande si dans la prise en compte du volume du bac il sera tenu compte du fait de présence d'animaux ou non dans les familles. En effet, les différents contenants alimentaires pour animaux sont volumineux et encombrants dans le bac. Monsieur le Maire précise au vu de la dernière réunion, qu'il ne devrait pas être tenu compte du nombre d'animaux toutefois, l'attribution de bac jaune supplémentaire pourra être effectuée en fonction des besoins. En effet, seul le ramassage du bac marron est comptabilisé avec incitation à limiter les déchets de ce bac uniquement.
- Madame Sophie KARL présente son compte-rendu de la dernière réunion du SIVOS. Elle indique que le prix du repas à la cantine passe de 2.85 € à 2.95 €. A la rentrée, l'école de Savigny devrait compter 35 enfants répartis dans les trois sections ; l'école de Domats, 98 enfants. Les enfants de grande section de maternelle devraient encore être répartis sur les deux écoles sous réserve du maintien de la nouvelle classe. Lors de la réunion, les institutrices ont soulevé le problème des tickets de tombola, lesquels ont de moins en moins de succès ce qui minimise les recettes pour les sorties. Il a été précisé qu'à l'avenir, une contribution sera demandée aux parents pour les sorties dans le cadre scolaire.
- Concernant l'école, Monsieur le Maire précise qu'un enfant de Vernoy a été renvoyé de la cantine pour indiscipline. Monsieur le Maire s'est entretenu avec les maires des communes des écoles et a demandé à l'avenir à en être informé avant afin de pouvoir convoquer les enfants et les parents en mairie.
- Monsieur le Maire informe avoir été contacté par Monsieur Jean-Pierre MOLLET, maire de Domats, par rapport à la prise en charge d'un enfant d'Egriselles-le-Bocage pour lequel ses parents ont demandé une dérogation afin qu'il intègre l'école du SIVOS. Monsieur le Maire indique que si le maire d'Egriselles-le-Bocage a donné son accord pour la dérogation, il a malgré tout indiqué refuser toute participation financière liée à cette dérogation. Les frais devraient donc être pris en charge par l'ensemble des communes du SIVOS. Monsieur le Maire déplore l'attitude de la commune d'Egriselles-le-Bocage d'autant qu'une enfant de la commune a une dérogation pour le SIVOS d'Egriselles et que chaque année, une convention est signée et la participation, supérieure à celle du SIVOS Domats-Savigny, nous est demandée. Monsieur le Maire signale qu'il ne signera pas la convention à la prochaine rentrée.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des remerciements reçus des associations Spa de l'Yonne, Culture et Loisirs Vernoyens, et du CIFA pour les subventions versées.
- Monsieur le Maire signale avoir reçu un courrier de Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE relatif aux festivités devant avoir lieu à Vallery et pour lesquelles il sollicite l'aide de bénévoles pour les 22 et 29 juillet et les 5 et 12 août.
- Madame Anise DROUET demande l'étude du règlement du cimetière. Monsieur le Maire indique qu'il en sera question lors du prochain conseil.
- La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée à début octobre.

La séance est levée à 20 heures et 25 minutes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Philippe GENIUS

Délibérations prises par le Conseil municipal – séance du 13/07/2012

Numéro de la délibération	Objet de la délibération
2012-07-10	Prise en charge des frais de déplacement du personnel communal
2012-07-11	Choix des devis pour les travaux de voirie
2012-07-12	Décision modificative n°1 – article 61523 / 2151
2012-07-13	Décision modificative n°2 – virement entre section 023 / 021

Membres du Conseil municipal – séance du 13/07/2012

NOM et Prénom	Emargement	Observations
GENIUS Philippe		
LE GALL Alain		
KARL Sophie		
PROT Serge		Absent
TODESCO Jacqueline		
PERRIGNON Sophie		Absente excusée
EVRARD Denis		
BRIOIS Nicole		
DROUET Anise		
NOBLE Romuald		